

COMMUNE DE BEON

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juin 2015 à 19 h

COMPTE RENDU

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le premier juin deux mille quinze à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de **Monsieur Claude GRUET**.

ETAIENT PRESENTS : Mme Régine PASQUIER, Mme Lucette GATEAU, M. Patrick ROY, Mme Stéphanie MARTIN, M. Albert PRADIER, Mme Marie-Claude ALAIN, Mme Valérie JOSSELIN, Mme Aurélie VALLOT, M. Denis STEINVILLE (avec quelques minutes de retard), M. Jérôme THOMAS, M. Francis MISSAULT, M. Didier SASSIAT.

Absent représenté : M. Claude BORELLO par Mme Régine PASQUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Valérie JOSSELIN

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 Mars 2015, puis délibère sur les questions suivantes :

DELIBERATIONS :

↳ **Annulation du Plan Local d'Urbanisme**

Suite au jugement rendu par le tribunal administratif de Dijon en date du 31 mars dernier, concernant l'annulation du Plan Local d'Urbanisme de la commune, il est décidé de ne pas porter l'affaire en appel.

Adopté à l'unanimité

↳ **Redevance de concession et d'occupation du domaine public communal pour l'année 2015**

- Redevances de concession GRDF : **616,04 €**
- RODP des ouvrages de distribution d'électricité : **197 €**
- RODP des ouvrages de télécommunications électroniques : **555,81 €**
- RODP des ouvrages de transport et de distribution de gaz : **240,03 €**

Adopté à l'unanimité

↳ **Convention concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Avenant n°1**

Une nouvelle version concernant la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Béon pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité doit être validée. La modification porte essentiellement sur la télétransmission des actes budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Salle des fêtes – Location à caractère professionnel**

Suite à une demande de location pour une soirée dite professionnelle (réunion, séminaire...) il est décidé de fixer à **80 €** le tarif pour la location de la salle des fêtes pour une soirée à caractère professionnel en semaine.

Adoptée à l'unanimité

Informations et décisions:

↳ **Personnel communal – Service technique**

Monsieur le Maire précise que Jean-Luc est toujours en prolongation d'arrêt de travail, le contrat de Florent PRADIER sera reconduit pour la durée de chaque arrêt de travail jusqu'à fin août si nécessaire.

↳ **Analyse d'eau**

La dernière analyse d'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Prélèvement au local des pompes à St-Romain le Preux

Nitrates : 26,3 mg/L

↳ **Incivilités**

La commune vient de constater :

- Un nouveau dépôt de pneus, route de Champvallon
- Le vol des tuteurs des arbustes plantés à l'église

↪ **Remerciements**

Monsieur le Maire remercie :

- Les administrés qui entretiennent et fleurissent leur devant d'habitation
- Le Comité d'Animations béonaises pour le concert à l'Eglise qui a été d'une grande qualité et fortement apprécié

↪ **Informations CCJ**

Madame PASQUIER donne quelques informations suite au conseil communautaire du 27 avril dernier :

1. Développement économique

- Délégation de service publique pour la gestion de la pépinière d'entreprise

Le conseil communautaire a décidé de confier cette gestion à la chambre de commerce et de l'industrie de l'Yonne, et a approuvé le contrat de délégation avec la CCI pour une durée de 6 ans à compter du 1/9/2015 jusqu'au 31/8/2021.

- Délégation de service publique pour la gestion de la micro crèche

Le conseil communautaire a décidé de confier au centre communal d'action social de Joigny la gestion.

Un contrat de délégation est donc conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1/9/2015 jusqu'au 31/8/2019.

Le conseil communautaire à opter pour le régime de facturation de la micro crèche dit (PSU) prestation de service unique.

2. Environnement

- Il est décidé par le conseil communautaire la création d'un contrat avec éco-mobilier. Eco mobilier est un organisme crée en janvier 2013 par le ministère de l'Ecologie, de l'industrie, et des collectivités locales pour la gestion des déchets d'éléments d'ameublement.

Cet éco-organisme verse des aides financières pour la collecte des déchets d'ameublement dit les (DEA).

Il prend en charge l'installation de bennes dans les déchetteries, le transport et le traitement de ce flux.

Un contrat sera donc signé avec eux.

L'installation d'une benne pour DEA sera effective en 2015 pour St Julien du Sault et en 2016 ou 2017 pour Joigny.

- Il est décidé par le conseil communautaire la signature d'une convention de collecte séparée des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

La déchetterie de Joigny est vétuste, sa structure ne répond plus aux normes pour trier convenablement les flux existants, ni d'accueillir de nouvelles matières. Pour la réhabilitation de la déchetterie de Joigny, la CCJ peut solliciter une subvention au titre de :

La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

L'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie)

Estimation du poste de dépenses : 583 000 € pour l'étude, maîtrise d'œuvre, travaux

Subvention : état DETR = 262 350 € soit 45%

ADEME = 200 000 € soit 34%

Autofinancement CCJ = 120 650 € soit 21%

3. Voirie

Il a déjà été décidé par le conseil communautaire depuis quelques mois, de faire appel à un prestataire privé pour le balayage mécanique par aspiration des voiries du territoire de la CCJ.

L'entreprise retenue suites aux appels d'offres est BSA de Bray sur seine (77).

L'estimation des besoins annuels pour ce marché est estimé à 88 306 € HT.

La durée du marché est prévue pour 4 ans.

4. Habitat

L'A.D.I.L. assure depuis février 1976 une mission de service publique pour les icaunais.

Depuis mars 2009, elle met à disposition des collectivités et administrés 2 conseillers énergéticiens en capacité de répondre à toutes les questions relatives à la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Elle tient des permanences dans tous les chefs-lieux de cantons.

Elle sollicite une subvention de 0.10 cents /habitant/an soit pour la CCJ

2 286.80 €.

L'Attribution à l'ADIL 89 est acceptée par le conseil communautaire pour 2015.

5. Ressources Humaines

Création d'une convention entre la ville de Joigny et la CCJ portant sur la création de services communs entre la ville et la CCJ. Sont concernés les « services supports » : finances – ressources humaines-marchés publics et juridique-direction générale.

INTERVENTION du PUBLIC

- M. GOMEZ :

- Demande à avoir des détails sur la loi « NOTRe » (nouvelle organisation territoriale de la république) Réponse : la commune n'a pas encore de détails sur le sujet)
- Que compte faire la commune sur l'absence du marquage de la RD 943 ? Réponse : La commune se bat actuellement et depuis plusieurs mois déjà avec le département afin que le marquage soit rétablit, mais celui-ci refuse catégoriquement d'effectuer le tracé. Des travaux départementaux inutiles ont récemment été réalisés sur la commune alors que le coût du marquage est estimé à 1 200 € ! La commune a le réel sentiment que l'on se moque du monde !!!... A noter, qu'une pétition de l'ensemble des administrés

pourrait compléter le dossier de réclamation de la mairie.

- M. LUCAS :

- S'étonne de moins voir les gendarmes à Béon-le-Bas pour les contrôles de vitesse *Réponse : A priori, ils sont présents par période comme à l'habitude*
- Remercie Monsieur le Maire pour avoir rebouché les trous « Rue du Mardereau » suite à sa demande.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 h.